SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

DATE: Mercredi 3 mars 2021

HEURE: 8 h 00

LIEU: Vidéoconférence, bureaux de la MRC de Memphrémagog

À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jacques Demers, préfet

Vicki-May Hamm, préfète suppléante, Magog

Vincent Gérin, Ayer's Cliff Lisette Maillé, Austin

Martin Primeau, Canton de Hatley Joan Westland-Eby, Botlon-Est

également présents : Guy Jauron, secrétaire-trésorier

Sylvie-Anne Laverdure, adjointe à la direction

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture et présences
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal du 3 février 2021
- 4. Affaires découlant du procès-verbal du 3 février 2021

5. ÉVALUATION

- Rapport sur la tenue à jour des rôles
- Dossier de la Ruiter Valley Land Trust

6. AMÉNAGEMENT

- Rapport d'activités
- Avis de conformité : modification à des plans ou règlements d'urbanisme locaux
 - Stanstead, règl. 2021-01
 - Magog, règl. 2794-2021, 2795-2021, PPCMOI 28-2021, PPCMOI 29-2021, PPCMOI 30-2021
 - Ayer's Cliff, PPCMOI 2020-253 (le cas échéant)
 - Canton de Hatley, règl. 2021-02
 - Eastman, règl. 2021-02, 2021-03, 2021-06 (le cas échéant), 2021-07 (le cas échéant), 2021-08 (le cas échéant)
 - Sainte-Catherine-de-Hatley, règl. 2020-519 (le cas échéant)
 - Canton de Potton, règl. 2001-297-E, 2001-291-AZ
- Programme PIIRL

7. DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Rapport d'activités
- ♦ Choix d'un laboratoire d'analyse / Campagne d'échantillonnage 2021
- Choix du fournisseur / Arbustes 2021
- Cogesaf / Renouvellement d'adhésion

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Sécurité incendie
 - Rapport d'activités
- Protection policière SQ
 - Rapport d'activités
 - Programme PAIR / Bilan 2020
- Patrouille nautique
 - Embauche des patrouilleurs / saison 2021
 - Conditions de travail des patrouilleurs nautiques
 - Application de la Loi sur les contraventions

9. ADMINISTRATION

- ♦ Comptes à payer
- ♦ Présentation des résultats financiers 2020
- ♦ Achat d'une imprimante / Géomatique

- Embauche / Conseillère aux entreprises / Agriculture et agroalimentaire
- ◆ Contribution TME
- Correspondance
- Ateliers de travail
- ♦ Communications
- Divers
 - Association forestière du sud du Québec
 - Unis pour la faune
 - La Tribune

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

Dossiers économiques

Volet tourisme

- Rapport d'activités
- Représentation à Tourisme Memphrémagog
- Guide touristique 2021
- Vélo
 - Rapport d'activités
 - Distribution de la carte vélo 2021

Volet économique

- Rapport d'activités
- Recommandations du CIC / Entérinement
- Autorisation à signer l'avenant #6 / PAUPME
- Offre de services présentée à Services-Québec / Entente STA 2021
- Adhésion à ARTERRE
- Dossiers culturels
 - Rapport d'activités
 - Partenariat territorial / CALQ
 - Projet « Culture en liberté » / Report du calendrier de réalisation
 - Renouvellement de la politique culturel / Offre de service de l'OEDC
- Dossiers Fonds régions et ruralité (FRR)
 - Rapport d'activités
- Transport collectif
 - Rapport d'activités
- Développement social
 - Rapport d'activités

11. AFFAIRES NOUVELLES

♦ Prochaine séance du comité administratif

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE ET PRÉSENCES

Le préfet, Jacques Demers, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif, puis il procède à l'appel des présences.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM 86-21 ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ 87-21 ET RÉSOLU

Que le procès-verbal de la séance du 3 février 2021 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2021

Aucun autre item n'est discuté.

ÉVALUATION

RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR

M. Jean-Pierre Cadrin dépose et commente le rapport de tenue à jour du mois de février. Les mutations ont une progression semblable aux derniers mois.

Il rappelle que les prochains rôles d'évaluation seront basés sur les valeurs déterminées en date de juillet 2020, ce qui occasionnera une augmentation importante.

DOSSIER DE LA RUITER VALLEY LAND TRUST

Le Tribunal administratif du Québec a rendu un jugement favorable pour le Canton de Potton et la MRC dans ce dossier, et maintient la valeur inscrite au rôle. La partie requérante a 30 jours pour faire appel.

M. Cadrin insiste sur le fait que chaque dossier présenté au TAQ est traité au « cas par cas ». Par conséquent, les futures demandes de changement de propriétés ne seront peut-être pas traitées exactement comme le dossier de Ruiter Valley.

M. Jauron rappelle que, dans le dossier Ruiter Valley, les honoraires sont partagés à parts égales entre la MRC et le Canton de Potton. Une demande de fonds supplémentaire sera présentée au prochain conseil afin de poursuivre les représentations considérant l'importance de la décision finale dans ce dossier ainsi que dans d'autres dossiers semblables à l'avenir.

AMÉNAGEMENT

RAPPORT D'ACTIVITÉS

M. Hughes Ménard présente le rapport d'activités.

Il informe les membres que le règlement 11-20 modifiant le schéma d'aménagement est entré en vigueur le 26 février 2021, date de l'avis de la ministre du MAMH. Il s'agit du règlement autorisant une dérogation au schéma d'aménagement révisé pour l'aménagement d'une partie d'un stationnement public en zone inondable de grand courant (0-20 ans) dans la municipalité de Bolton-Est.

Il rappelle que les inspecteurs municipaux ont assisté à une présentation du premier projet de schéma d'aménagement le 4 février dernier. Trois présentations ont eu lieu à la fin de février pour les municipalités (élus, CCU/CCE), et 61 personnes (sur 13 municipalités) y ont participé. Plusieurs commentaires constructifs ont été émis, ce qui pourrait amener quelques ajustements au deuxième projet de schéma. Les municipalités doivent adopter une résolution entérinant leur avis sur le projet de schéma. Un rappel leur sera fait pour que ces résolutions soient transmises à la MRC d'ici le 12 mai.

Toujours concernant le schéma d'aménagement, des rencontres de suivis ont eu lieu avec divers ministères et municipalités.

Concernant le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), le comité de travail est maintenant constitué. Une première rencontre aura lieu au début du mois d'avril. Le groupe travaillera à l'élaboration et à l'analyse des différentes étapes du processus de consultation. Des informations supplémentaires seront disponibles au cours de l'élaboration du PRMHH sur le site Web de la MRC.

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL STANSTEAD

Règlement 2021-01

88-21

89-21

90-21

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2021-01 de la Ville de Stanstead, modifiant le règlement de construction portant le numéro 2012-URB-04;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2021-01 de la Ville de Stanstead puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL MAGOG

Règlement 2794-2021

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2794-2021 de la Ville de Magog, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2368-2010;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2794-2021 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2795-2021

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2795-2021 de la Ville de Magog, modifiant le plan d'urbanisme portant le numéro 2367-2010;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2795-2021 de la Ville de Magog puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 109.7, LAU).

ADOPTÉ

Règlement PPCMOI 28-2021

ATTENDU que la Ville de Magog a adopté la résolution numéro PPCMOI 28-2021 définissant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble conformément aux articles 145.36 à 145.40 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*:

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné la résolution PPCMOI 28-2021 de la Ville de Magog;

ATTENDU qu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve la résolution numéro PPCMOI 28-2021 de la Ville de Magog puisqu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

Règlement PPCMOI 29-2021

91-21

92-21

ATTENDU que la Ville de Magog a adopté la résolution numéro PPCMOI 29-2021 définissant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble conformément aux articles 145.36 à 145.40 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné la résolution PPCMOI 29-2021 de la Ville de Magog;

ATTENDU qu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve la résolution numéro PPCMOI 29-2021 de la Ville de Magog puisqu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

Règlement PPCMOI 30-2021

ATTENDU que la Ville de Magog a adopté la résolution numéro PPCMOI 30-2021 définissant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble conformément aux articles 145.36 à 145.40 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné la résolution PPCMOI 30-2021 de la Ville de Magog;

ATTENDU qu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU 93-21 ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog, en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve la résolution numéro PPCMOI 30-2021 de la Ville de Magog puisqu'elle est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL AYER'S CLIFF

Règlement PPCMOI 2020-253

L'étude de ce règlement est reportée à une prochaine séance du présent comité.

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL CANTON DE HATLEY

Règlement 2021-02

94-21

95-21

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2021-02 de la municipalité du Canton de Hatley, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2000-8;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2021-02 de la municipalité du Canton de Hatley puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL EASTMAN

Règlement 2021-02

L'étude de ce règlement est reportée à une prochaine séance du présent comité.

Règlement 2021-03

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2021-03 de la municipalité d'Eastman, modifiant le plan d'urbanisme portant le numéro 2012-07;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2021-03 de la municipalité d'Eastman puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 109.7, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2021-06

L'étude de ce règlement est reportée à une prochaine séance du présent comité.

Règlement 2021-07

L'étude de ce règlement est reportée à une prochaine séance du présent comité.

Règlement 2021-08

Les membres discutent de ce règlement et demandent que des vérifications supplémentaires soient faites avec la municipalité concernant l'accessibilité des services de sécurité publique. Ces vérifications seront demandées afin de s'assurer que la conformité n'imputera de responsabilité à la MRC en cas de problème d'accès lors d'un sinistre. Une réponse écrite de la part de la municipalité sera demandée. Conséquemment, l'étude de ce règlement est reportée à une prochaine séance du présent comité.

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL SAINTE-CATHERINE-DE-HATLEY

Règlement 2020-519

96-21

97-21

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2020-519 de la municipalité de Sainte-Catherine de Hatley, modifiant le règlement de construction portant le numéro 90-258;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2020-519 de la municipalité de Sainte-Catherine de Hatley puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT / PLAN D'URBANISME LOCAL CANTON DE POTTON

Règlement 2001-297-E

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2001-297-E de la municipalité du Canton de Potton, modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble portant le numéro 2001-297;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2001-297-E de la municipalité du Canton de Potton puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

Règlement 2001-291-AZ

ATTENDU que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog a examiné le règlement numéro 2001-291-AZ de la municipalité du Canton de Potton, modifiant le règlement de zonage portant le numéro 2001-291;

ATTENDU qu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY 98-21 ET RÉSOLU

Que le comité administratif de la MRC de Memphrémagog approuve le règlement numéro 2001-291-AZ de la municipalité du Canton de Potton puisqu'il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire (article 137.3, LAU).

ADOPTÉ

PROGRAMME PIIRL

M. Ménard informe les membres que le plan quinquennal du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) est à sa dernière année de mise en œuvre. Le financement de ce programme est toujours accessible. Les membres discutent d'une éventuelle relance du PIIRL, programme qui a été amélioré depuis sa version initiale et proposent de faire une demande pour un deuxième PIIRL. M. Ménard propose de former un comité pour soutenir la MRC dans l'élaboration du PIIRL, comité auquel se joindrait du personnel de voirie de certaines municipalités de la MRC.

Une résolution sera présentée au prochain conseil de la MRC afin de transmettre une demande de participation au programme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Mme Mélanie Desautels présente le rapport d'activités.

Le groupe de travail sur les outils de sensibilisation en lien avec la gestion des matières résiduelles s'est rencontré en février. Une évaluation des coûts de différents outils ciblés est en cours.

Des ateliers de circularité bioalimentaire ont eu lieu. Un suivi avec une dizaine d'entreprises intéressées se fera au cours des prochaines semaines.

Le rapport des tributaires est en fin de rédaction et sera présenté en avril. Les municipalités seront contactées pour connaître leurs stations pour l'échantillonnage 2021.

Les municipalités dont le territoire est couvert par l'OBVBM ont sollicité la MRC pour coordonner un projet pilote d'échantillonnage des chlorures en eau de surface. Il s'agit d'un projet d'échantillonnage distinct de celui des tributaires qui est réalisé par la MRC chaque année. Une résolution est présentée au prochain point.

CHOIX D'UN LABORATOIRE D'ANALYSE – CAMPAGNE D'ÉCHANTILLONNAGE 2021

Considérant que la MRC coordonne depuis 1998, au bénéfice des municipalités participantes, le Programme d'échantillonnage des tributaires et que le PAE 2021-2025 propose d'offrir aux municipalités une expertise en matière de suivi de la qualité de l'eau de surface ;

Considérant que la totalité des frais d'analyse de laboratoire est refacturée aux municipalités participantes;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

99-21

De retenir la proposition d'Eurofins Environex reçue le 24 février 2021 pour l'analyse des échantillons d'eau de surface prélevés dans le cadre du Programme d'échantillonnage des tributaires, et ce, sur la base des tarifs unitaires suivants :

Coliformes fécaux
 Phosphore total basse concentration
 Matières en suspension
 pH
 Carbone organique total
 Frais de gestion de contenants
 12 \$ / analyse
 8 \$ / analyse
 30 \$ / analyse
 30 \$ / contenant

Que les municipalités locales concernées assument le coût des analyses, tel que convenu et prévu aux budgets municipaux.

ADOPTÉ

CHOIX D'UN LABORATOIRE D'ANALYSE / CHLORURE / CAMPAGNE D'ÉCHANTILLONNAGE 2021

Considérant que les municipalités dont le territoire est couvert par l'OBVBM ont démontré leur intérêt pour réaliser un projet d'échantillonnage des chlorures en eau de surfaces;

Considérant que la MRC coordonne depuis 1998, au bénéfice des municipalités participantes, le Programme d'échantillonnage des tributaires et que le PAE 2021-2025 propose d'offrir aux municipalités une expertise en matière de suivi de la qualité de l'eau de surface ;

Considérant que les dates et la durée du Programme d'échantillonnage des tributaires ne correspondent pas au projet d'échantillonnage des chlorures et que celuici doit être traité comme un projet séparé;

Considérant que la totalité des frais d'analyse de laboratoire est refacturée aux municipalités participantes;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM ET RÉSOLU

100-21

101-21

De retenir la proposition d'Eurofins Environex reçue le 24 février 2021 pour l'analyse des échantillons d'eau de surface pour le paramètre du chlorure sur la base des tarifs unitaires suivants :

ChlorureFrais de gestion de contenants16 \$ / analyse3 \$ / contenant

Que les municipalités locales concernées assument le coût des analyses, tel que convenu et prévu aux budgets municipaux.

ADOPTÉ

CHOIX DU FOURNISSEUR / ARBUSTES 2021

Considérant que la MRC coordonne depuis 2007, au bénéfice des municipalités participantes, le Programme de reboisement des bandes riveraines;

Considérant que cette action est prévue au PAE 2021-2025 et que plus de 71 000 arbustes ont été distribués depuis le début du programme;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

De retenir la proposition de la pépinière Aiglon-Indigo, reçue le 25 février 2021, et ce, sur la base des tarifs unitaires suivants (taxes en sus) :

Arbuste	Nom latin	Format	Prix unitaire
Myrique	Myrica Gale	15-320	2,50 \$
Baumier	Wyfica Gale	1G	5,95 \$
Saule arbustif	Salix spp	15-320	2,50 \$
	οαιιλ ο ρρ	1G	5,95 \$
Aronie noire	Aronia Melanocarpa	15-320	2,50 \$
	Aronia Welanocarpa	1G	5,95 \$
Clématite de	Clematis Virgiana	15-320	2,50 \$
Virginie	Ciemalis Virgiana	1G	5,95 \$
Rosier inerme	Rosa Blanda	15-320	2,50 \$
Nosiei illellile	Nosa Dianua	1G	5,95 \$
Frais pour les co	ontenants non retournés	15-320	3,00 \$
Transport			325,00 \$

ADOPTÉ

COGESAF / RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

Considérant que le COGESAF est l'organisme reconnu par le gouvernement du Québec pour la gestion intégrée de l'eau du bassin versant de la rivière Saint-François et qu'il a des mandats de planification et de mise en œuvre des actions pour améliorer la qualité de l'eau, tel le Plan directeur de l'eau;

Considérant qu'une grande partie du territoire de la MRC de Memphrémagog se trouve dans le bassin versant de la rivière Saint-François;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY 102-21 ET RÉSOLU

De renouveler, au montant de soixante-quinze dollars (75 \$), l'adhésion de la MRC de Memphrémagog au Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) pour l'année 2021.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SÉCURITÉ INCENDIE

Rapport d'activités

En lien avec les exigences du MSP pour le schéma incendie, M. Martin Primeau informe les membres qu'il rencontrera prochainement le MSP et M. Sylvain Arteau, directeur de Sécurité incendie pour la Ville de Magog. Il rappelle qu'il sera difficile de finaliser le dossier du schéma de couverture de risques incendie (SCRI) d'ici la fin de l'année 2021. Les membres du c.a. soulignent le manque de collaboration du MSP pour en venir à une version attestée du SCRI par ce ministère et tout le travail laborieux fait dans ce dossier, depuis les débuts du schéma de risques incendie.

M. Jauron informe les membres que le rapport d'activités pour l'année 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma incendie, sera déposé au prochain conseil. Il s'agit d'une exigence du MSP.

PROTECTION POLICIÈRE - SQ

Rapport d'activités

M. Jauron informe les membres que le prochain CSP se tiendra le 24 mars prochain.

Les corps policiers anticipent un été très occupé, à l'image de celui de 2020 relativement à l'achalandage élevé sur les plans d'eau. Un comité piloté par la Régie de police Memphrémagog, auquel se joindra la SQ, sera formé afin de prévenir certains comportements problématiques d'utilisateurs du lac Memphrémagog, et assurer une harmonie entre usagers et riverains.

Programme PAIR / Bilan 2020

M. Jauron rappelle l'entente de partenariat dans le cadre du Programme PAIR, par laquelle la MRC verse la somme de 2 000 \$ annuellement pour une période de trois ans, soit pour les années 2020-2021-2022. Le bilan 2020 sera déposé au prochain conseil.

PATROUILLE NAUTIQUE

Embauche des patrouilleurs / saison 2021

Le secrétaire-trésorier rappelle que les entrevues pour l'embauche des nouveaux patrouilleurs ont eu lieu le 1^{er} mars dernier. Puis, les membres conviennent de ce qui suit :

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM 103-21 ET RÉSOLU

Que les personnes suivantes soient embauchées comme patrouilleurs nautiques pour un nombre d'heures à déterminer entre le 15 mai et le 31 octobre 2021 :

- Jérémie Desautels
- Paige Lavoie
- Mélodie Dugrenier

- Félix-Antoine Voyer
- Anthony Jolin
- Jérémie Foucher-Lemay

Que lesdits patrouilleurs nautiques soient embauchés pour assurer notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur les lacs Lovering, Magog, Massawippi, Memphrémagog, les rivières Magog, aux-Cerises, Tomifobia et Massawippi;
- l'application des règlements suivants, à savoir :
 - Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments;
 - Règlement sur les petits bâtiments;
 - Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance;
 - Règlement sur les bouées privées;
 - Règlement sur la protection des eaux contre les rejets des embarcations de plaisance (lac Memphrémagog);
 - Règlements municipaux sur les nuisances et visant à prévenir l'infestation par les moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes.

ADOPTÉ

Conditions de travail des patrouilleurs nautiques

Le secrétaire-trésorier rappelle que le salaire des employés de la MRC a été indexé le 1^{er} janvier dernier. Il est donc convenu d'appliquer le même taux au salaire des patrouilleurs.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ 104-21 ET RÉSOLU

Que les conditions de travail des patrouilleurs nautiques pour la saison 2021 soient fixées de la façon suivante :

Années d'expérience		Taux horaire 2021
1 an	Patrouilleur nautique	18,35 \$
2 ans	Patrouilleur nautique	19,65 \$
3 ans	Patrouilleur nautique	20,90 \$

Les autres conditions sont celles prévues à la Loi sur les normes du travail et autres lois applicables.

ADOPTÉ

Application de la Loi sur les contraventions

Considérant que la MRC de Memphrémagog est mandatée par certaines municipalités pour appliquer le *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*, le *Règlement sur les petits bâtiments*, le *Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance* et le *Règlement sur les bouées privées* qui sont de compétence fédérale;

Considérant que les municipalités riveraines de Ogden, Austin, Canton de Potton, Canton de Stanstead, Ville de Magog, ainsi que Sainte-Catherine-de-Hatley, North Hatley, Hatley, Canton de Hatley et Ayer's Cliff vont adopter des résolutions pour nommer les patrouilleurs nautiques, Mélodie Dugrenier, Jérémie Desautels, Paige Lavoie, Félix-Antoine Voyer, Anthony Jolin et Jérémie Foucher-Lemay pour agir comme inspecteurs municipaux sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, pour assurer l'application du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments, du Règlement sur les petits bâtiments, du Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance et du Règlement sur les bouées privées, et ce, pour une période donnée;

Considérant que, conformément au paragraphe 196(1) de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada (LMMC 2001)*, les inspecteurs municipaux de la MRC de Memphrémagog sont désignés à titre d'agents de l'autorité aux fins de la Partie 10 de la *LMMC 2001* (embarcations de plaisance);

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN ET RÉSOLU

De nommer les patrouilleurs nautiques, Mélodie Dugrenier, Jérémie Desautels, Paige Lavoie, Félix-Antoine Voyer, Anthony Jolin et Jérémie Foucher-Lemay à titre d'inspecteurs municipaux de la MRC de Memphrémagog;

Que la MRC de Memphrémagog demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales d'autoriser les inspecteurs municipaux de la MRC de Memphrémagog, cidessus désignés, à délivrer des constats d'infraction au nom du Directeur des poursuites criminelles et pénales, en vertu de la *Loi sur les contraventions*, à la suite de la constatation de toute infraction qualifiée de contravention selon le *Règlement sur les contraventions*, et plus spécifiquement aux règlements suivants (de compétence fédérale, *LMMC 2001*), à savoir :

- Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments
- Règlement sur les petits bâtiments

105-21

- Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcation de plaisance
- Règlement sur les bouées privées.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION

COMPTES À PAYER

Les membres du comité reçoivent un état des revenus et dépenses pour la période du 3 février au 2 mars 2021. Puis, le secrétaire-trésorier soumet la liste des comptes à payer et en présente le contenu.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM 106-21 ET RÉSOLU

De ratifier la liste des comptes ci-jointe, à savoir :

Frais de déplacements et de représentation	2 206,63 \$
S.E.C. Aires de service Québec	6 634,06 \$
Ministre des Finances (MDDELCC)	699,00 \$
Xerox Canada Itée	49,70 \$
Association Aménagistes Régionaux	963,49 \$
ACCEO Solutions Inc.	676,33 \$
Ordre des Ingénieurs Forestiers du	741,85 \$
Climatisation Duplessis Inc	5 946,51 \$
Imacom Communications	747,34 \$
Bell Mobilité Inc.	40,04 \$
Cogeco Connexion inc.	723,53 \$
Coopérative de solidarité du centre	7 500,00 \$
CIBLE	2 874,38 \$
Comma Imagination	214,38 \$
Communication Plus	459,90 \$
Taxi Magog Orford inc.	2 980,90 \$
MÉGABURO	695,47 \$
Archives Lanaudière	675,00 \$
Icimédias	312,73 \$
Événements Lodge Events	2 591,54 \$
Café Vittoria Distribution	167,28 \$
UTACQ	350,00 \$
Vertisoft	288,99 \$
Canards Illimités Canada	10 872,00 \$
Préférence Estrie	1 580,91 \$
L'empreinte de la CAPÉ	2 500,00 \$
Coopérative de travail Niska	11 060,60 \$
Ville de Magog	3 584,20 \$
Bell Mobilité	195,23 \$
Bell Conférence inc.	12,15 \$
Taxi Magog Orford inc.	1 832,25 \$
MÉGABURO	8,43 \$
Fortin & fils	120,72 \$
Purolator Inc.	5,46 \$
Cain, Lamarre SENCRL	2 982,83 \$
Pierre-André Roy	5 000,00 \$
Jean-Sébastien Duguay	5 000,00 \$
CRM	212,70 \$
Câble Axion Digitel inc.	261,42 \$
Taxi Magog Orford inc.	2 142,10 \$
Icimédias	620,87 \$
Héon & Nadeau	5 109,49 \$
Les Presses de l'Université de Montréal	10 000,00 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	8 623,13 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	45,99 \$
Novicom Tehnologies inc.	91,93 \$
Entretien Sublime	3 019,25 \$
GSC Communications Inc	465,65 \$
Infotech	3 627,46 \$
Memphrémagog Conservation inc.	1 550,68 \$
Communication Plus	312,72 \$
Association des communicateurs	517,39 \$
DHC Avocats inc.	5 955,61 \$
Vertisoft	600,17 \$
Le Pont, organisme de justice alternative	15 000,00 \$
	141 450,39 \$

ADOPTÉ

Programmes d'amélioration de l'habitat (PAH)

Programme d'adaptation de domicile :

Sylvie Lavigueur PAD 1 691,00 \$ 11 123,83 \$ 12 814,83 \$

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS FINANCIERS 2020

La secrétaire-trésorière adjointe et responsable des finances, Sylvie Camiré, présente les résultats financiers 2020. Elle explique que l'excédent de l'exercice inclut des appropriations de surplus de 213 573 \$, ce qui ne constitue pas de nouvelles sommes reçues au cours de l'exercice et non investies. De plus, en raison de la pandémie liée à la COVID-19, certains employés ont été absents du travail durant l'exercice (recevant ainsi de la Prestation Canadienne d'Urgence) et certains postes vacants ont mis plus de temps à être comblés, ce qui justifie des économies salariales non récurrentes avoisinant les 180 000 \$. Par ailleurs, la MRC a reçu des subventions pour près de 120 000 \$ et dont les critères de constatations obligent l'inscription d'un revenu en 2020 alors que les dépenses ont eu lieu dans les dernières années ou auront lieu sur les 5 prochaines années.

Mme Camiré présente le bilan des différents fonds de la MRC et résume le nombre de prêts émis au courant de l'exercice ainsi que les sommes disponibles à l'émission de nouveaux prêts.

La conseillère Vicki-May Hamm souligne que la situation financière de la MRC est enviable puisque sa bonne situation financière pourra lui permettre d'accompagner le milieu au moment de la relance des activités à la fin de la pandémie.

ACHAT D'UNE IMPRIMANTE / GÉOMATIQUE

M. Jauron informe les membres de la nécessité d'acheter une nouvelle imprimante grand format, plus précisément pour la géomatique.

Il décrit les deux soumissions reçues et il est recommandé de retenir celle de *Pouliot* Équipement de bureau.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

107-21

De procéder à l'achat d'une imprimante jet d'encre grand format couleur au montant de 5 882,45\$ (avant taxes), telle que décrite dans l'offre de l'entreprise *Pouliot Équipement de bureau*, datée du 24 février 2021.

ADOPTÉ

EMBAUCHE / CONSEILLÈRE AUX ENTREPRISES / AGRICULTURE ET AGRO-ALIMENTAIRE

Considérant que le gouvernement du Québec a annoncé, le 10 novembre 2020, la mise sur pied du réseau Accès entreprise Québec dans le but de renforcer les services d'accompagnement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises;

Considérant que la MRC peut bénéficier d'une aide financière pouvant atteindre 900 000\$ sur 5 ans, dans le cadre de ce programme;

Considérant que, par ce programme, la MRC doit prévoir l'embauche de deux ressources supplémentaires;

Considérant qu'un poste de conseiller aux entreprises spécialisée en agriculture et agroalimentaire viendrait compléter l'offre de services en développement économique;

Considérant qu'un appel de candidatures a eu lieu et qu'une candidate s'est démarquée par sa formation, sa compétence et son expérience en ce domaine et qu'il y a lieu de procéder à son embauche;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARTIN PRIMEAU 108-21 ET RÉSOLU

De confirmer l'embauche de Mme Lyne Desnoyers, à titre de conseillère aux entreprises spécialisée en agriculture et agroalimentaire (classe E – Professionnel / échelon Maturité 1), à compter du 12 avril 2021.

ADOPTÉ

CONTRIBUTION TME

M. Jauron rappelle que les TME, depuis 2017, assument un rôle important en tant qu'instance régionale, notamment au niveau du développement économique. Les directeurs généraux des MRC de l'Estrie consacrent beaucoup de temps à la coordination de la TME et il y aurait lieu de procéder au recrutement de ressources pour répondre aux différents mandats.

Un scénario de quotes-parts sera présenté au prochain conseil, pour adoption. Chaque MRC sera invitée à inclure ces quotes-parts dans son budget annuel.

CORRESPONDANCE

Demandes d'appui

MRC Vallée-de-la-Gatineau (rés. 2021-R-AG031) : Demande de révision et de modifications au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles – Lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'État à des fins de villégiature privée, de résidence principale et d'autres fins personnelles

 Les membres du comité ne jugent pas opportun d'y donner suite, mais suggèrent que cette demande d'appui soit soumise pour appréciation lors de la prochaine séance du conseil

Résolutions

MRC d'Autray (rés. CM-2021-02-55) : Avis de la MRC sur le projet de loi 69 : Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives

Divers

Ministre de la Culture et des Communications : Contribution financière pour la mise en œuvre de l'entente dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat – 120 000\$ pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023

ATELIER DE TRAVAIL

Aucun atelier de travail n'est prévu avant le prochain conseil, le 17 mars prochain.

COMMUNICATIONS

Aucun sujet particulier n'est traité.

DIVERS

Association forestière du sud du Québec

La MRC a reçu une demande d'appui de l'Association forestière du sud du Québec. Cet organisme est voué à la sensibilisation et à l'éducation sur la gestion des ressources du milieu forestier, et intervient sur un territoire qui couvre 4 régions, dont l'Estrie.

Les membres conviennent de ce qui suit :

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

D'adhérer à l'Association forestière du sud du Québec en fournissant un soutien financier au montant de 500\$.

ADOPTÉ

Unis pour la faune

109-21

M. Jauron résume une demande d'appui de l'organisme Unis pour la Faune (UPF). Un de leurs objectifs est de représenter les intérêts des amateurs de chasse, de pêche et de plein air auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Les membres confirment que les municipalités ont également reçu cette demande. Il reviendra alors à chacune d'elles de donner suite.

La Tribune

M. Jauron informe les membres que la TME avait conclu une entente avec le journal *La Tribune* et les MRC, en 2020, afin que chaque MRC puisse utiliser des espaces publicitaires d'une valeur de 5 000\$.

À ce jour, le montant n'a pas été utilisé et l'échéance, initialement prévue pour le 31 mars 2021, a été reportée au 30 juin 2021.

Il est proposé d'utiliser les cahiers spéciaux pour une campagne d'attractivité qui démontrerait les atouts de Memphrémagog.

Comité de vigie

Le comité de vigie de l'hôpital Memphrémagog est à réviser la composition de son comité exécutif. Deux élus de la MRC pourront siéger à ce comité. Une résolution en ce sens sera présentée lors du prochain conseil, le 17 mars.

Stukely-Sud

La municipalité de Stukely-Sud vit présentement une situation particulière par laquelle elle pourrait avoir recours à la MRC pour l'approbation de factures d'un fournisseur local en raison des membres de leur conseil qui ne seraient pas en position de voter. Au besoin, une résolution serait adoptée en conseil de la MRC.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

DOSSIERS ÉCONOMIQUES

VOLET TOURISME

Rapport d'activités

Concernant le BIT, la MRC est toujours en attente de la confirmation du nouveau propriétaire, afin d'entreprendre des discussions et d'apporter d'éventuels changements au bail actuel.

Représentation à Tourisme Memphrémagog

M. Jauron rappelle aux membres que les règlements généraux de Tourisme Memphrémagog prévoient que le conseil d'administration de l'organisme soit composé de 13 membres, dont deux membres du conseil de la MRC de Memphrémagog. Mme Marie Boivin, récemment nommée comme représentante par le conseil, ne pourra pas poursuivre son engagement auprès de Tourisme Memphrémagog.

Lors du prochain conseil, il y aura lieu de désigner un autre membre pour siéger au conseil d'administration de l'organisme.

Guide touristique 2021

M. Jauron rappelle qu'en 2020 la MRC a acheté une page de publicité dans le Guide touristique de Tourisme Memphrémagog, afin de mettre en valeur le « Vraiment Memphrémagog ».

Les membres discutent de la proposition de réserver un espace publicitaire en 2021, au même tarif que l'an dernier. Ils conviennent de ce qui suit.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM ET RÉSOLU

Que la MRC débourse un montant de 1960 \$ (plus taxes) pour l'achat d'une page entière dans le guide touristique 2021 de Tourisme Memphrémagog. La conseillère en communication verra à s'assurer du contenu.

ADOPTÉ

<u>Vélo</u>

110-21

111-21

Rapport d'activités

Mme Mélanie Desautels présente le rapport d'activités Vélo.

Une rencontre a eu lieu avec les deux policiers chargés de la campagne de sensibilisation. Parmi les projets envisagés, il y a la distribution de casques de vélo et de lumières pour les vélos lors des présentations faites dans les écoles. La mise en place de panneaux de sensibilisation dans certains stationnements utilisés par les cyclistes ainsi que le développement d'outils de sensibilisation pour les réseaux sociaux sont en cours d'analyse. Des soumissions ont été demandées pour certains de ces projets.

Distribution de la carte vélo 2021

La carte vélo est finalisée. La distribution de 9 000 cartes se fera par l'entreprise À L'affiche 2000, comme l'an dernier. Des copies seront disponibles dans les bureaux touristiques, sur des présentoirs, envoyées dans les hébergements et campings de la région. Des copies seront aussi acheminées aux municipalités.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

D'octroyer le mandat de distribution de la carte vélo 2021 à l'entreprise À L'affiche 2020 pour un montant de 1 347,29\$ (avant taxes), tel que décrit dans l'offre de service datée du 9 février 2021.

ADOPTÉ

VOLET ÉCONOMIQUE

Rapport d'activités

M. Stephen Cabana présente le rapport d'activités.

Gestion des programmes Zone rouge

Approximativement 15 petits commerces et restaurants ont été recrutés pour une aide financière. Les fonds d'urgence sont entièrement engagés, sous réserve d'approbation par le CIC. Une prochaine demande de capitalisation doit être déposée avant le 12 mars.

Stratégie de numérisation et de modernisation des processus d'affaires des entreprises

En lien avec la démarche nationale de *Productivité-Innovation* initiée par le MEI, des solutions de numérisation et de modernisation ont été proposées.

Au printemps, la contribution du Service de développement économique aura permis à près d'une cinquantaine d'entreprises de la MRC de s'engager dans un processus de numérisation d'affaires.

Ressources humaines

La phase d'acquisition de talents est maintenant terminée. L'équipe peut désormais se tourner vers la mise en place d'un plan d'action et de croissance économique.

Autres actions

112-21

Plusieurs actions ont également été mises en place au cours du dernier mois : modernisation du *Coffre à outils* du service de développement économique, contributions importantes aux instances régionales, progression du travail dans le cadre du Volet III FRR, relance du Comité main-d'œuvre de la MRC, relance du groupe de discussion Covid des acteurs de la MRC, notamment.

Recommandations du CIC / Entérinement

Recommandations du CIC / Escapades Memphrémagog : Dossier 21-0009/FIT

Considérant que Escapades Memphrémagog entend mettre en place une nouvelle billetterie en ligne et une plateforme de réservation personnalisée;

Considérant que le comité d'investissement commun estime que cela bonifiera certainement l'offre touristique dans la région;

Considérant que les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier Escapades Memphrémagog (21-0009/FIT) et recommandent le financement du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER VINCENT GÉRIN ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation du CIC à l'effet d'octroyer une aide financière pouvant atteindre la somme maximale de DIX-MILLE DOLLARS (10 000 \$) dans le cadre du Fonds d'innovation en tourisme (FIT) à Escapades Memphrémagog.

ADOPTÉ

Demande de moratoire de capital de six mois / FLI / CIC-106 Dossier 18-1037

Considérant que les membres du comité d'investissement commun ont procédé à l'analyse du dossier FLI / CIC-106 (18-1037) et recommandent l'octroi d'un moratoire de capital de six mois;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY 113-21 ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation du CIC concernant le dossier FLI / CIC-106 (18-1037) et d'autoriser l'octroi d'un moratoire de capital pour les mois de mars, avril, mai, juin, juillet et août 2021. Le comité recommande également une prolongation du terme de remboursement de six mois.

ADOPTÉ

Libération des fonds/Fonds d'innovation en tourisme (FIT) Balade et Galopin (19-0103)

Considérant que le projet Balade et Galopin a obtenu un financement de 10 000 \$ du Fonds d'innovation en tourisme (FIT);

Considérant que ce financement a été adopté lors du comité administratif de la MRC de Memphrémagog le 11 mars 2020;

Considérant que la promotrice a signifié à la MRC qu'elle n'utiliserait pas la somme mise à sa disposition dans le cadre du *Fonds d'innovation touristique*;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM 114-21 ET RÉSOLU

D'entériner la recommandation du CIC et de libérer la somme de DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$) réservée à Balade et Galopin et de réaffecter ce montant dans le Fonds d'innovation en tourisme (FIT).

ADOPTÉ

Autorisation à signer l'avenant #6 / PAUPME

M. Jauron informe les membres qu'il y aurait lieu d'autoriser le préfet à signer l'avenant #6 au contrat de prêt entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC relativement programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) suite à des modifications aux normes et modalités.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY 115-21 ET RÉSOLU

D'autoriser le préfet à signer l'avenant #6 au contrat de prêt entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation et la MRC relativement au Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

ADOPTÉ

Offre de services présentée à Services-Québec / Entente STA 2021

Considérant que la MRC de Memphrémagog agit à titre d'organisme coordonnateur de la mesure de Soutien au travail autonome depuis le 1^{er} avril 2016;

Considérant que l'entente entre la MRC de Memphrémagog et Services Québec de Magog viendra à échéance le 31 mars 2021;

Considérant que la mesure connait un vif succès et que les objectifs de la dernière entente ont été atteints, voire dépassés;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ 116-21 ET RÉSOLU

De renouveler l'engagement de la MRC à titre d'organisme coordonnateur de la mesure de Soutien au travail autonome pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022;

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Guy Jauron, à signer une entente de services respectant les paramètres de la mesure avec Services Québec de Magog, et la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Sylvie Camiré, à effectuer les redditions de compte.

ADOPTÉ

Adhésion à ARTERRE

117-21

118-21

M. Jauron résume l'entente de service entre la MRC et le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) relativement au projet ARTERRE. L'objectif de ce projet est de faciliter la mise sur pied et l'encadrement d'un service local de maillage entre agriculteurs-aspirants et agriculteurs-cédants.

L'entente sera en vigueur à compter de sa signature et prendra fin le 31 décembre 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE VICKI-MAY HAMM ET RÉSOLU

D'adhérer au projet ARTERRE et d'autoriser le directeur général, Guy Jauron, à signer l'entente entre la MRC et le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ). La cotisation est de huit cent seize dollars (816 \$), plus taxes, pour la période du 1_{er} octobre au 31 décembre 2020 (arrérage non facturé) et de trois mille trois cent trente dollars (3 330 \$) plus taxes pour l'année 2021. Le montant d'adhésion sera indexé annuellement pour les années subséquentes.

ADOPTÉ

DOSSIERS CULTURELS

Rapport d'activités

Treize projets ont été déposés pour analyse dans le cadre du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC* dont la date limite était fixée au 26 février 2021.

Partenariat territorial / CALQ

Dans le cadre du programme de partenariat territorial de l'Estrie 2020-2021, deux artistes et un organisme de la MRC ont vu leur projet soutenu. Une bourse leur sera prochainement remise par le CALQ.

Projet « Culture en liberté » / Report du calendrier de réalisation

Considérant que dans le cadre du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles de la MRC de Memphrémagog*, la municipalité de Bolton-Est a reçu, en 2020, du financement pour son projet intitulé *Culture en liberté*;

Considérant qu'en raison de la situation actuelle de pandémie, demande est faite pour que la date de fin du projet soit reportée le 31 août 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LISETTE MAILLÉ ET RÉSOLU

D'autoriser le report de l'échéancier du projet Culture en liberté au 31 août 2021.

ADOPTÉ

Renouvellement de la politique culturel / Offre de service de l'OEDC

L'Observatoire du développement des communautés (OEDC) propose une offre de service concernant la phase 2 du renouvellement de la politique culturelle, soit la partie de l'analyse diagnostique et la proposition d'orientations, pour le compte de la MRC.

Le comité culturel de la MRC a pris connaissance, le 24 février dernier, des montants relatifs à cette offre de service et s'en montre satisfait.

Le montant demandé pourra être prélevé à même l'enveloppe relative à l'entente de développement culturel 2018-2020 à l'intérieur de laquelle un montant de 20 000\$ avait été prévu pour réaliser l'ensemble de la démarche de renouvellement de la politique.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOAN WESTLAND-EBY 119-21 ET RÉSOLU

D'entériner le montant de l'offre de service présentée par l'OEDC pour l'analyse diagnostique et la proposition d'orientations, pour le compte de la MRC, pour un montant avant taxe de 8 550 \$, soit 90h à un taux horaire de 95 \$ (tarif préférentiel pour les membres utilisateurs de l'OEDC).

De devenir membre organisationnel de l'OEDC (cotisation annuelle de 35 \$) et de souscrire au forfait utilisateur (coût annuel de 85 \$) afin de bénéficier du tarif préférentiel proposé dans l'offre de service.

ADOPTÉ

FONDS RÉGIONS RURALITÉ (FRR)

Rapport d'activités

Aucun sujet particulier n'est traité.

Dans le cadre du Fonds régions et ruralité volet 2, il y a un appel de projets en cours (du 18 février au 9 avril 2021).

TRANSPORT COLLECTIF

Rapport d'activités

M. Jauron rappelle qu'une rencontre était prévue avec la compagnie Taxi Magog Orford afin de régler certains problèmes reliés au transport par taxis. La rencontre s'est conclue sur une note positive. Il a été également question de transport par taxi pour la période de vaccination. Les membres ajoutent que les municipalités auraient déjà des arrangements pour du transport d'accompagnement auprès des centres d'action bénévole (CAB) et d'attendre les indications de la santé publique à cet égard.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Rapport d'activités

Aucun sujet particulier n'est traité.

A 1	 		-		`	. /:	 	•
Δ	 - AI	ıĸ	_ >	NI	"	v,	 LES	•
$\boldsymbol{-}$	 $\overline{}$		$ \circ$	110	,,	v	 	,

PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

La prochaine séance est prévue pour le mercredi 7 avril 2021, à 8 h 00.

LEVÉE DE LA SÉANCE			
Le conseiller Vincent Gérin propo	se la levée de la session.		
Secrétaire-trésorier	Préfet		